



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20/04/2023

### Remise du rapport du sénateur Julien Bargeton relatif à la stratégie de financement de la filière musicale en France

Ce jeudi 20 avril 2023, le sénateur Julien Bargeton a remis à la ministre de la culture Rima Abdul Malak le rapport que lui avait confié la Première ministre en octobre 2022 sur le financement de la filière musicale.

Dans son discours prononcé à l'occasion de la présentation du Plan France 2030 en octobre 2021, le Président de la République avait fixé le cap d'une nouvelle stratégie pour les industries culturelles et créatives. « *Si notre jeunesse en 2030 ou nous tous, nous n'avons le choix qu'entre des contenus qui sont produits par d'autres grandes puissances, (...) que notre patrimoine culturel comme notre création contemporaine ne sont plus celles auxquelles nous avons accès, nous changeons le monde drastiquement.* »

Ces deux dernières décennies, la filière musicale a vu son économie bouleversée notamment par une révolution numérique qui a profondément modifié les modes d'écoute. Cette industrie culturelle fait face à de nombreux enjeux : bascule des usages vers les flux musicaux sur des plateformes par abonnement ou gratuites, concurrence internationale accrue, nouveaux modes de production, transition écologique... Le succès emblématique de la K-Pop, objet d'une politique active de la Corée du Sud, témoigne de ce contexte de concurrence internationale aiguisée.

Créé en janvier 2020, après dix années d'attente par l'ensemble de la filière, le Centre national de la musique (CNM) s'est immédiatement consacré à accompagner le secteur durement touché par la crise sanitaire.

Trois ans plus tard, le rapport estime que l'action du CNM doit désormais se déployer pleinement pour lui permettre de répondre à sa vocation première, devenir la « maison commune de la musique » et rassembler toute la filière, du spectacle vivant à la musique enregistrée, afin de relever les défis stratégiques qu'elle affronte. Le sénateur met en avant trois axes prioritaires : l'export et le développement international des créations françaises, l'innovation et le numérique, la structuration du tissu économique pour garantir la diversité de la filière et notre souveraineté culturelle. Il préconise que cette ambition s'appuie sur des leviers de financement nouveaux, qui répondent à un principe de solidarité et de redistribution au sein de la filière.

La ministre de la culture a remercié Julien Bargeton, et à travers lui les rapporteurs François Hurard, Guillaume Lachaussée et Aude Charbonnier qui l'ont accompagné pendant six mois, pour ce travail nourri s'appuyant sur l'audition de plus de 250 professionnels. Les conclusions du rapport ont vocation à contribuer aux travaux préparatoires à l'élaboration du projet de loi de finances pour 2024.

Retrouvez le rapport sur ce [lien](#)

### Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)